

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dis-
soute: **Gysba SA en liquidation, Denges**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale
3.

Date de la décision: 12.06.2002
4.

Echéance de préavis des créances: **10.09.2002**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Gysba SA en li-
quidation, route de Préverenges 2, 1026 Denges
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs préten-
tions.
7.

Remarques: Ils sont informés que le liquidateur se réserve
le droit de procéder à une répartition anticipée (art. 745 al.
3 CO).

Jean-François Rodondi, Notaire
1002 Lausanne
(00596206)